



DIRECTION POLITIQUE DE LA VILLE

SERVICE VIE DES QUARTIERS

CM

NOTE EXPLICATIVEDE SYNTHESE

OBJET : Attribution d'une subvention au Comité de Promotion de la Santé Sexuelle (CP2S) pour un programme de prévention dans les quartiers et signature de la convention correspondante

P. J. : - 1 tableau récapitulatif
- 1 projet de délibération

La Ville de Nouméa soutient dans le cadre de sa politique de lutte contre les exclusions et de prévention, les associations œuvrant à l'insertion sociale, professionnelle ou économique des populations en difficulté.

Dans cette perspective, il est proposé pour l'année 2018, l'attribution d'une subvention d'un montant global de 1.000.000 F/CFP au Comité de Promotion de la Santé Sexuelle (CP2S) pour la pérennisation de permanences d'écoute et d'informations dans les Maisons Municipales de Quartiers et d'interventions dans le cadre d'actions mises en place par le Service Vie des Quartiers de la Ville. Ces permanences se tiennent dans 10 espaces identifiés de la Ville de Nouméa : 9 en Maisons Municipales de Quartiers et 1 au Centre-Ville au Service Vie des Quartiers. En 2017, une augmentation de la fréquentation de ces lieux d'écoute a été observée.

Les permanences d'écoute et d'informations en Maisons Municipales de Quartiers ont été lancées en 2011 par l'association, afin de répondre au besoin identifié lors de l'enquête population menée en 2010, et de renforcer la mise en œuvre d'actions de proximité en direction des groupes prioritaires dans les différents quartiers de la commune de Nouméa. L'évaluation de ces actions a montré l'importance de pérenniser ces temps de permanence pour toucher le public jeune, souvent difficile d'accès. Une relation de confiance s'est établie avec les usagers des différentes Maisons Municipales de Quartiers et Espaces Assimilés qui ont désormais bien identifié le rôle et la ressource en informations du CP2S.

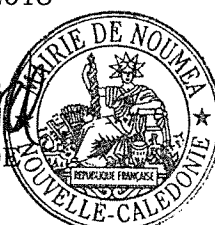
En 2017, le CP2S a reçu une aide financière de la Ville d'un montant de 1.000.000 F/CFP. 159 permanences ont ainsi été mises en place dans 9 Maisons Municipales de Quartiers permettant d'informer 1074 personnes. 8900 préservatifs masculins distribués, 95 préservatifs féminins. Au vu de ces éléments et des besoins identifiés auprès des usagers, il est proposé de verser en 2018 le même montant pour soutenir ces actions et de poursuivre l'aide de la Ville en la matière.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser le versement d'une subvention à l'association CP2S et d'habiliter le Maire à signer la convention correspondante.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 14 mars 2018

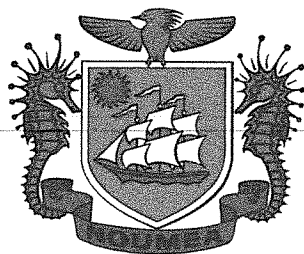

Le Maire
Sonia LAGARDE



**DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR PROJETS DE QUARTIERS AYANT POUR OBJET LA PREVENTION,
LA VIE DES QUARTIERS, L'INSERTION**

Prévision budget 2018 : 1 000 000
 Prévision d'attribution BP 2018 du service : 1 000 000
 Disponible après prévision d'attribution BP 2018 : 0

NOM ASSOCIATION	ANNEE DE CREATION	OBJET DE LA DEMANDE	MONTANT SOLLICITE	COUT TOTAL DU PROJET	AUTRES ORGANISMES SOLLICITES	MONTANT PERCU EN 2017	OBSERVATIONS	PROPOSITION
COMITE DE PROMOTION DE LA SANTE SEXUELLE (CP2S) Psdt : Anthony DUMONT	1992	Aide au financement d'actions de promotion de la santé sexuelle auprès des publics des différents quartiers au travers de permanences dans les MMQ, d'interventions dans le cadre d'activités et d'événements organisés par le Service Vie des Quartiers	1 500 000 F	18 873 101 F	Province Sud: 500 000 F Gouvernement: 16 843 000 F	1 000 000 F	2017: 159 permanences; 1074 personnes reçues Association collaborant à de nombreux projets avec le Service Vie des Quartiers, Nouméa Plage, Origami (projets en direction des publics des Maisons municipales de quartier), (en 2017 durant les chantiers d'insertion) Association très bien indentifiée dans les quartiers de la Ville.	1 000 000 F
TOTAL			1 500 000 F	18 873 101 F		1 000 000 F		1 000 000 F



VILLE DE NOUMEA

05 AVR. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le mardi 3 avril à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCATION 14.03.2018	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Janine BAJON
	Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Karine DESTOURS
	M.	Marc MANSEL	Mme	Germaine NEWEDOU
	Mme	Chantal BOUYE	Mme	Christine BELLET
	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Henri OUILLEMON
DATE D'AFFICHAGE 28.03.2018	Mme	Françoise SUVE	M.	Patrick SENS
	M.	Dominique SIMONET	M.	Christophe DELESSERT
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Marc DESCHAMPS
	M.	Marc ZEISEL	Mme	Liliane CONDOUMY
	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	Philippe BLAISE
	M.	Nicolas VIGNOLES	M.	Jean-Claude BRIAULT
	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	Mme	Félicia BALLANGER
	M.	Tristan DERYCKE	Mme	Dominique KORFANTY
	Mme	Martine LAGNEAU	M.	Angélo PITO
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Dina REY
	M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Mireille LEVY

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	: 53	M.	Daniel LEROUX	Mme	Sabine KAGY
		M.	Mathieu OUANEMA	M.	André WAMO
		M.	Pierre FAIRBANK	M.	Gaël YANNO
Nombre de présents	: 32	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Isabelle LAFLEUR
Nombre de votants	: 45	M.	Christophe OBLED	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
(13 procurations)		M.	Kalisito MUSUMUSU	M.	Gilles UKEIWE
		M.	Christophe CHEVILLON	Mme	Sonia BACKES
<u>SORTIE DE :</u>		Mme	Laurène CASSAGNE	M.	Jonas TAOFIFENUA
M. J.P. DELRIEU		Mme	Jinezi Annie QAEZE	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
M. Charles ERIC		Mme	Charlène SOERIP		

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

autorisant le versement d'une subvention au Comité de Promotion de la Santé Sexuelle (CP2S) pour un programme de prévention dans les quartiers et la signature de la convention correspondante

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le - **3 AVR. 2018**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU le Contrat d'Agglomération 2017-2021 signé le 23 décembre 2016,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/177 du 12 mars 2018 relative au budget principal primitif 2018 de la Ville,

VU la note explicative de synthèse n° 2018/29 du 14 mars 2018,

La commission conjointe de l'Action Educative et de la Vie des Quartiers / de la Cohésion Sociale, de la Solidarité et du Handicap / Prévention et Sécurité entendue en séance 20 mars du 2018,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

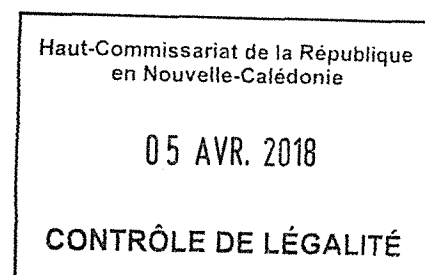
Sur les crédits du contrat d'agglomération 2017-2021 opération n° III-3-2 «Plan d'actions pour la jeunesse», est autorisée l'attribution d'une subvention d'un montant total de 1.000.000 F/CFP au Comité de Promotion de la Santé Sexuelle pour la pérennisation de permanences d'écoute et d'information dans les Maisons Municipales de Quartiers.

ARTICLE 2 /

Le Maire est habilité à signer avec l'association susmentionnée la convention correspondante définissant les obligations respectives des deux parties.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa notification.



ARTICLE 4 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud notifiée à au Comité de Promotion de la Santé Sexuelle.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE - 3 AVR. 2018

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE - 5 AVR. 2018

Le Maire,

Sonia DAGARD



DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	- 1
D.F. (dont T.P.S.)	- 2
SGL	- 1
D.P.V (S.V.Q.)	- 1
CP2S	- 1

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

05 AVR. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le - 5 AVR. 2018
au Commissaire Délégué
et notifié le - 9 AVR. 2018
~~et publié~~
est exécutoire de plein droit



Pour le Maire et par délégation,

Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances